

POLE BIODIVERSITE - CHARTE

A) Interconnexion entre la zone biodiversité et la zone agroécologie

- Les parcelles de biodiversité d'une surface de 20 hectares longent (voir [carte 231013_WMP AGRO_BIOD](#)):
 - d'une part, les bois et la drève de hêtres, ce qui permet l'accès au Gibier au sens large, en bonne entente avec le voisin chasseur, ce qui évitera les dégâts de sangliers ;
 - d'autre part, les parcelles d'agroécologie qui seront protégées par des clôtures en ursus
- La gestion de ces parcelles se fera par plusieurs fauches précoces à tardives et/ou pâturages (moutons de la Ferme, avec des clôtures électriques amovibles).
- De plus, nous essaierons de créer des prairies à haut potentiel biologique. Dans un premier temps, il s'agit de faucher/exporter certaines zones (à déterminer) pour les appauvrir et d'éviter le pâturage sur celles-ci. Dans un deuxième temps, celles-ci seront réensemencées par bandes, en vue de restaurer la flore des prairies permanentes du Condroz. Nous nous ferons aider par Natagriwal pour le choix des emplacements et des semences, le timing de fauche(s) et de préparation de terrains.
- De nombreuses haies et bandes boisées de plusieurs rangs sont et seront plantées, en vue de la restauration de la faune ; les variétés seront choisies en vue d'attirer les animaux en voie de disparition (ex ; le genêt à balai pour le lièvre, les arbustes épineux pour la pie grièche, etc.). Nous nous ferons aider par Natagriwal pour le positionnement de ces haies, le choix des plants et l'obtention des subsides de la RW.

La proximité des bois et de la drève de hêtres nous permettra de créer et/ou restaurer, entretenir des lisières d'arbres variés. Répartition de vergers entre la zone biodiversité et la zone agroécologie
- Les clôtures en ursus, nécessaires pour la protection des cultures et des moutons, sont camouflées par des haies, ce qui amènera de la biodiversité
- Création de mares avec l'aide de Natagora, en vue de protéger le triton crêté et d'autres amphibiens
- Mise en place de nichoirs (oiseaux et chauve-souris) et de perchoirs (rapaces)
- Divers : tas de bois, tas de pierres (à côté des mares), haie sèches, abris à hérissons, noues et fascines, ruches, ronciers, ortieseraies, lierre, tas de brf, beatle bank, houblon en agroforesterie, papillons, trognes

B) Interconnexion avec les pôles de l'Humain (Education et Education permanente)

- Un circuit de sentiers didactiques (avec dépliant des balades) sera créé le long des haies avec accompagnement par des membres des Colibrys. Organisation de visites.
- Le pôle va se développer avec des participants qui le souhaitent dans différentes disciplines (faune, flore).
- Accès aux experts qui pourront nous aider à mieux développer nos activités et donc nos objectifs
- Participation des élèves et des amateurs aux différentes activités (plantations et leurs entretiens, fabrication, placement et observation des nichoirs, formation, etc., etc.)
- Etc

C) Dans 5 à 10 ans,

- Maillage écologique avec d'autres zones protégées voisines
- Réapparition d'espèces emblématiques et + comme, le lièvre, le lapin, le hérisson, la perdrix, le coucou, la pie grièche, le bruant, le rougequeue, la chauve-souris, les abeilles noires, etc.
- Des prairies à haute valeurs biologiques

D) Financement

- Système de parrainage à mettre en place
- Recherche systématique de subsides.